

VŒU POUR LA PIÉTONNISATION DES ABORDS DES ÉCOLES DANS LE 6

- Considérant la nécessité de réduire la pollution des écoles
- Considérant l'objectif de piétonisation des abords d'au moins 300 écoles à Paris à l'horizon 2026
- Considérant les fortes attentes en termes de végétalisation des rues et de création d'îlots de fraîcheur
- Considérant que les rues piétonnes peuvent rester ouvertes aux véhicules d'urgence, et aux livraisons (dans des horaires à définir au cas-par-cas pour ces dernières), et que la piétonisation de rues est donc pleinement compatible avec la sécurité des Parisien.ne.s et l'activité économique locale ,
- Considérant enfin l'actualité de la pandémie du coronavirus et la nécessité d'éviter les regroupements de parents et d'enfants devant les écoles et de faire respecter la distanciation sociale, qui est une des principales barrières à la circulation du virus,

Sur proposition d'Antoinette Kis, le conseil d'arrondissement émet le vœu que:

- La rue Littré soit piétonnisée et une concertation lancée afin de décider de l'aménagement de l'espace public ainsi libéré
- la rue Saint-Benoît soit piétonnisée et une concertation lancée afin de décider de l'aménagement de l'espace public ainsi libéré
- la rue Madame soit piétonnisée entre le carrefour avec la rue de Mézières et celui avec la rue de Vaugirard
- que des aménagements de voirie soient étudiés afin d'élargir le trottoir devant l'école du 9 rue de Vaugirard
- les plots de la rue du Jardinnet soient supprimés côté école pour rendre plus facile le passage des parents et des enfants